



La rentrée scolaire 2020

— Dossier de presse

Fribourg, le 19 août 2020



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD



Introduction

Le cadre dans lequel se déroulera la rentrée scolaire 2020/21 est défini par l'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière du 19 juin 2020 du Conseil fédéral, la décision de la CDIP du 25 juin 2020 qui détermine plusieurs principes valables dans toute la Suisse ainsi que la communication de la CIIP du 7 août 2020 qui esquisse la stratégie définie par les cantons romands.

A Fribourg, les plans de protection pour l'école obligatoire et le post-obligatoire élaborés en mai dernier ont été actualisés en collaboration avec le Service du Médecin Cantonal (SMC) pour prendre en compte l'évolution de la crise sanitaire. Il s'agit désormais de cohabiter avec le virus. Pour se faire, les mesures d'hygiène et de comportement déjà en vigueur ces derniers mois sont globalement pérennisées dans les écoles. Des précautions supplémentaires ont été décidées, comme l'interdiction des voyages d'études à l'étranger - afin d'éviter des quarantaines d'élèves et d'enseignant-e-s au retour et/ou des frais non remboursés en cas d'annulation de dernière minute - et lors de certaines leçons comme l'éducation musicale. Si les séances de travail réunissant les équipes enseignantes par visioconférence sont encouragées, tous les élèves devront être présents en classe, sauf en cas de vulnérabilité attestée par un-e médecin. Dans ce cas, la poursuite de l'enseignement à distance sera garantie.

Pour les écoles du S2, s'ajoute encore le maintien d'une distance physique - ramenée à 1,5 mètre - qui est toujours exigée non seulement entre les étudiant-e-s et les enseignant-e-s mais également entre les étudiant-e-s. Si cette distance ne peut être garantie, c'est le port du masque qui sera requis afin de conserver des classes complètes. En fonction des effectifs de chaque classe et des locaux à disposition, les directions d'école disposeront d'une certaine marge de manœuvre. Selon l'évolution de la situation sanitaire, les écoles seront prêtes à modifier l'organisation de l'enseignement et à passer à des demi-classes, voire à l'enseignement à distance complet en cas de besoin.

Sous l'angle pédagogique pour la scolarité obligatoire, le retour «normal» au programme d'études pour l'ensemble des élèves reste la priorité des équipes enseignantes qui disposent d'instructions claires pour se faire. Le renforcement des compétences numériques développées lors de la période de l'enseignement à distance est également prévu. Le Lehrplan 21 poursuit son déploiement dans les écoles germanophones alors que le concept qualité qui était en phase pilote depuis octobre 2018 se généralise dans les écoles francophones du canton.

Quelques chiffres en exergue

—
Lors de cette rentrée scolaire 2020/21, un peu moins de 47'000 élèves prendront place sur les bancs de l'école fribourgeoise.

L'école obligatoire commence le jeudi 27 août, sauf pour les communes lacoises de Kerzers, Fräschels-Ried dont le calendrier est proche de celui du canton de Berne. Elles vivront leur rentrée le lundi 24 août déjà.

Les élèves de l'enseignement secondaire du deuxième degré S2 (collèges, écoles de commerce à plein temps et école de culture générale) retourneront en classe, également le 27 août, à l'exception de ceux du GYB dont la rentrée se calque cette année sur celle du canton de Vaud, soit le lundi 24 août.

Un effet COVID-19 sur les effectifs?

—
Un effet modéré pour l'école obligatoire. Les élèves arrivés au terme de leur scolarité obligatoire ont été un peu plus nombreux que les années précédentes à demander à prolonger leur scolarité par une 12^e année, soit environ une vingtaine, mais sans que cela ne nécessite l'ouverture de nouvelles classes.

Une augmentation sensible du nombre d'élèves pour les écoles du secondaire 2 (+ 281). Il est probable que les élèves qui hésitaient entre un apprentissage et une école à plein temps ont préféré la deuxième option. Ce mouvement a été facilité par l'adaptation des conditions d'admission à l'École de commerce et à l'École de culture générale (accès sans examen avec une moyenne des notes moins élevée qu'habituellement). Enfin, les collégiens et les collégiennes qui envisageaient d'accomplir une année de formation à l'étranger lors de l'année scolaire 2020/21 ont dû annuler leurs projets.

Pour rester informés: le fil d'actualité

COVID-19: Informations concernant les écoles fribourgeoises:

<https://www.fr.ch/dics/actualites/covid-19-informations-concernant-les-ecoles-fribourgeoises>

Table des matières

Principales nouveautés de la rentrée scolaire	5
1. Scolarité obligatoire	6
1.1 Enseignement à distance: un premier bilan	6
1.2 Effets COVID 19 sur les ressources	7
1.3 Modalités pédagogiques et didactiques pour l'enseignement à la rentrée 2020/21, Instructions pour le corps enseignant	7
1.4 Plan de protection pour l'école obligatoire et recommandations	8
1.5 Mise en œuvre de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) et de son règlement	8
2. Projets	9
2.1 Déploiement du Lehrplan 21	9
2.2 Généralisation du concept qualité dans l'ensemble des écoles francophones	9
2.3 Déploiement de Microsoft 365 (M365) pour les élèves de la 5H à la 11H	10
2.4 Festival Culture & Ecole BCF	10
2.5 Programme SAF: nouveau centre de formation de natation et de plongeon	11
2.6 Adhésion à Edulog	11
3. Enseignement secondaire du deuxième degré	12
3.1 Enseignement à distance: un premier bilan	12
3.2 Effets du COVID 19 sur les effectifs	12
3.3. Modalités pour l'enseignement à la rentrée 2020/21	13
3.4 Nouveautés pour l'Ecole de culture générale (ECG)	13
4. Orientation professionnelle	15
4.1 Programme pilote «Analyse de la situation, évaluation du potentiel, orientation de carrière»	15
Faits et chiffres	17

Principales nouveautés de la rentrée scolaire

1. Scolarité obligatoire

1.1 Enseignement à distance: un premier bilan

Face à la crise sanitaire qui a été d'une ampleur sans précédent, l'organisation scolaire telle qu'elle s'est mise en place depuis la nouvelle loi scolaire de 2015 – avec notamment des responsables à la tête des établissements scolaires et de nouvelles missions pour l'inspection – a pu faire ses preuves. D'une façon plus globale, l'engagement de plusieurs inspecteurs et inspectrices scolaires et chefs de service dans les groupes de travail de l'Organe Cantonal de Conduite (OCC) a favorisé la prise en compte des besoins des écoles, la communication rapide des décisions prises ainsi que la collaboration avec tous les autres domaines concernés (accueil extra-scolaire, communes, transports scolaires, autorités sanitaires, etc.).

Les canaux de communication utilisés par les services de l'enseignement et bien identifiés par les directions et les enseignant-e-s ont permis de diffuser des informations de façon coordonnée et régulière. Grâce au logiciel Primeo, les informations concernant le cursus des élèves du primaire pour les écoles francophones et germanophones et à ISA pour le secondaire 1 germanophone ainsi que leurs coordonnées de contact ont été à la portée des enseignant-e-s. La mise à disposition d'outils numériques (M365, Moodle) et de tutoriels pour faciliter leur prise en main ainsi que de trois séries d'instructions de nature pédagogique (trois balises/PAF) ont aidé les enseignant-e-s à concevoir et développer l'enseignement à distance. Dans le domaine du numérique les élèves et les enseignant-e-s ont exercé et acquis de nouvelles compétences qu'il s'agira de capitaliser : la mise en œuvre du concept MITIC adopté en 2017 se voit renforcée tout comme la formation des enseignant-e-s et la professionnalisation des écoles.

Mais l'école obligatoire est avant tout pensée et organisée sur un mode où les élèves et les enseignant-e-s sont présents. Ainsi une grande hétérogénéité des outils numériques à disposition des familles et des élèves a été constatée tout comme dans la qualité des relations qui ont pu être établies avec les familles, ce qui n'a pas facilité les apprentissages. La prise en charge des élèves à besoins particuliers ainsi que le suivi des familles allophones pour qui l'immersion est indispensable a été complexe à mettre en œuvre.

Le point de vue des enseignant-e-s

Les enseignant-e-s ont été invités à donner leur point de vue sur l'enseignement à distance par le biais d'un questionnaire électronique et plus particulièrement les nouvelles pratiques intéressantes à développer, les besoins et les priorités en termes de formation continue ou encore la qualité et la pertinence des informations reçues durant la période. C'est la communication par téléphone et par messages courts (SMS et WhatsApp) qui a été la plus utilisée ce qui est compréhensible par le fait qu'il s'agit-là de deux canaux, connus, rapides et à disposition de tous et que M365 n'était pas encore à disposition des élèves de l'école obligatoire. L'amélioration de l'accès aux plateformes d'apprentissage est souhaitée tout comme des formations ad hoc. Les enseignant-e-s se montrent très satisfaits des informations reçues régulièrement via les directions des écoles.

Les élèves qui ne sont pas revenus à l'école

Entre la reprise de l'école au primaire fixée au 11 mai et la fin de l'année scolaire, le nombre d'élèves vulnérables a fortement diminué, passant de 71 à 35, tout comme celui des élèves vivant avec une personne vulnérable (de 412 à 99) et le nombre d'élèves dont les parents ont refusé le retour à l'école (de 60 à 18).

Autrement dit, le taux d'absence est passé de 2% à 0,6%. Cela s'explique notamment par le développement des connaissances liées au coronavirus et les mesures d'assouplissement décidées par les autorités fédérales qui ont eu pour effet de rassurer les parents. Dans les cycles d'orientation, très peu d'élèves sont restés à la maison après le 8 juin. On dénombre 15 élèves vulnérables, 76 élèves vivant avec une personne vulnérable et quelques refus de parents, ce qui représente moins de 1% de l'ensemble des élèves du cycle 3.

1.2 Effets COVID-19 sur les ressources

—

Suite à l'interdiction de l'enseignement présentiel durant 6 semaines et au retour à l'école en alternance durant 2 semaines, la prise en charge FLS des élèves allophones n'a pas pu se faire selon les modalités habituelles. En effet, le dispositif vise à plonger l'élève dans un bain linguistique en le scolarisant dès son arrivée dans une classe ordinaire et à lui proposer des cours de français ou d'allemand en tant que langue seconde (FLS) pour soutenir son apprentissage du français, respectivement de l'allemand. Si le soutien a pu généralement se poursuivre, l'immersion a fortement manqué. Deux EPT supplémentaires ont été alloués pour les années scolaires 2020/21 et 2021/22 afin de poursuivre les appuis FLS aux cycles 1 et 2 (de la 1H à la 8H) dans la partie francophone du canton et de pouvoir ainsi, malgré le COVID-19, continuer à assurer un enseignement de qualité pour les élèves allophones, et de soutenir ainsi leur intégration et leurs apprentissages.

1.3 Modalités pédagogiques et didactiques pour l'enseignement à la rentrée 2020/21, Instructions pour le corps enseignant

—

Des instructions pour le corps enseignant ont été élaborées par le service de l'enseignement obligatoire de langue française en vue de la rentrée 2020/21. Elles définissent plusieurs priorités de nature pédagogique et didactique qui faciliteront le retour «normal» au programme d'études de l'année. Les compétences numériques développées lors de la période de l'enseignement à distance seront renforcées. Ce renforcement est aussi un objectif pour les écoles germanophones qui reprennent le programme normal.

Dans la mesure où les enseignant-e-s ont pu s'appuyer sur de précédentes instructions qui contenaient des indications claires concernant les éléments incontournables à travailler avec les élèves dès le retour en présentiel, le programme d'études ordinaire peut être repris, dès la rentrée. Par ailleurs, ils s'assureront que les élèves possèdent bien les prérequis indispensables à la construction de nouvelles connaissances et compétences. Au cas où des élèves n'auraient pas ou que partiellement les objectifs d'apprentissage fixés en raison de l'enseignement à distance, ils pourront bénéficier de mesures de soutien.

Au CO, une attention particulière sera accordée à la perméabilité, à un éventuel changement de type de classe. Les aptitudes et compétences en matière d'utilisation du matériel informatique acquises dans le cadre de l'enseignement à distance doivent être étendues et approfondies au cours de l'année scolaire 2020/21. Ceci est valable pour tous les cycles. A partir de cet automne, les élèves disposeront d'un compte M365 dès la 5H.

1.4 Plan de protection pour l'école obligatoire et recommandations

—

Les services de l'enseignement obligatoire et l'Organe cantonal de conduite (OCC) ont élaboré un plan de protection qui a permis aux élèves, aux enseignant-e-s et au personnel administratif un retour échelonné à l'école et ce, à partir du 11 mai. Basé sur des exigences de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), il décrit les principes sanitaires à respecter dans les écoles. De nombreux sujets sont abordés: mesures de protection, mesures de quarantaine, règles de distanciation, port du masque, éducation physique, personnes vulnérables, transports, nettoyages, etc.

Il a été actualisé pour la présente rentrée scolaire. Il intègre également les services de logopédie, psychologie et psychomotricité, les écoles spécialisées ainsi que le Conservatoire. C'est l'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière du 19 juin 2020 qui donne le cadre sanitaire de la rentrée.

C'est presque un retour à la normale. Les enfants de l'école obligatoire, en particulier ceux des petites classes, doivent pouvoir se comporter et se déplacer en classe, sur le chemin de l'école et dans la cour de récréation aussi normalement que possible. Dans la mesure du possible quelques aménagements, comme des pauses échelonnées ou l'utilisation des salles les plus grandes, seront maintenus dans les CO. Des précautions supplémentaires sont prises pour l'économie familiale, l'éducation musicale et l'éducation physique et sportive. Une distance de 1,5 mètre doit être garantie entre les adultes ainsi qu'entre les adultes et les élèves. Les mesures générales d'hygiène sont reconduites: lavage ou désinfection des mains, des surfaces et des points sensibles, aérations régulières des locaux. Le port du masque n'est pas recommandé pour les élèves. Le mélange d'élèves de différentes classes, par exemple pour les cours à option ou le sport, est à nouveau possible, tout comme le retour d'intervenant-e-s externes agréés dans les classes et les activités scolaires particulières telles que les camps, les camps verts, les courses d'école ou les semaines thématiques. Les excursions et les voyages d'études à l'étranger seront, par contre, interdits durant l'année scolaire.

Les élèves vulnérables au bénéfice d'un certificat médical pourront, s'ils le souhaitent, poursuivre l'enseignement à distance.

1.5 Mise en œuvre de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) et de son règlement

—

Des directives relatives à la transmission et à la consultation des données personnelles concernant un-e enfant bénéficiant d'une mesure d'aide renforcée de pédagogie spécialisée (MAR) aux directions d'établissement et directions d'institution de pédagogie spécialisée ont été élaborées et qui entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2020. Elles ont pour but de réglementer la transmission et la consultation des dossiers et des données des enfants ou des élèves au bénéfice d'une MAR.

Les directives sont publiées sur le site web de la DICS:

<https://www.fr.ch/institutions-et-droits-politiques/legislation/lois-reglements-directives-dics>.

2. Projets

2.1 Déploiement du LP 21 dans les écoles germanophones

Après l'introduction du LP 21 au début de l'année scolaire 2019/20 dans les écoles germanophones du canton, les équipes enseignantes ont travaillé le thème de l'évaluation lors de leçons axées sur les compétences au cours d'une formation interne d'une demi-journée. En raison de la crise de COVID-19, cela n'a pas pu être poursuivi comme prévu. C'est pourquoi la plupart des écoles continueront à se former à ce sujet au cours de l'année scolaire 2020/21. Les écoles des cercles scolaires de Wünnewil et de Dürdingen entament quant à elles la deuxième formation continue interne sur le thème «Feedback et soutien adapté» en coopération avec l'IQES et deux didacticiens mandatés l'un par l'Université de Fribourg (ZELF) et l'autre la PH FR. Ces formations internes font l'objet d'un suivi de la part des directions d'école, l'inspecteurat scolaire et du personnel pédagogique du service de l'enseignement obligatoire de langue allemande.

En outre, une offre de formation continue large et spécifique à chaque matière est à disposition des enseignant-e-s grâce à la collaboration de PH FR, de l'Université de Fribourg (ZELF) et les groupes de spécialistes du DOA, ceci pour soutenir les enseignant-e-s dans la mise en œuvre du LP 21 dans les écoles (<https://www.phfr.ch/weiterbildung>).

Une première évaluation du module «Formation individuelle approfondie et avancée (IVE en allemand)» qui concerne les disciplines de l'allemand, du français, des mathématiques et de l'anglais en 11H est prévue durant l'année scolaire, tout comme celle du document intitulé «Apprendre, Encourager, Evaluer (3H/4H)» en vue des entretiens avec les parents.

Le nouveau bulletin scolaire 1H-11H a été produit pour la première fois en janvier 2020 sans problème majeur.

Pour mémoire, la période de mise en œuvre du LP 21 dure jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022/23.

2.2 Généralisation du concept qualité à l'ensemble des écoles francophones

Résultat d'une démarche participative qui a débuté il y a quatre ans et qui a impliqué plus de 200 personnes dont les associations professionnelles et une délégation d'enseignant-e-s de tous les cycles, le concept de qualité s'étend à la rentrée à l'ensemble des écoles francophones du canton après une phase pilote d'une année.

Le développement de la qualité de l'école se traduit sur le terrain en projets concrets et en actions communes construites à la suite de l'analyse du contexte. D'un dispositif particulier d'accompagnement pour des élèves en difficulté ici, d'un plan pour la communication avec les parents pour les rassurer quant à la sécurité sur le chemin de l'école là ou d'une stratégie pour soutenir les élèves dans l'acquisition de méthodes d'apprentissage dans un autre établissement, l'équipe pédagogique conduit une analyse et s'adapte aux besoins.

Deux objectifs sont prioritaires: il faut comprendre les besoins et y répondre, il faut valoriser les réussites et les partager.

L'inspectorat scolaire est chargé d'accompagner les établissements dans ce processus en collaboration avec les collaborateurs et les collaboratrices pédagogiques.

Une phase pilote a débuté à la rentrée 2019 dans 14 établissements volontaires (4 écoles du cycle d'orientation et 10 écoles primaires réparties dans tout le canton), ce qui a permis de recueillir des expériences riches et diverses de mise en œuvre. Les témoignages récoltés ont souligné très fortement le bien-fondé de partir de la réalité de chaque établissement, autant pour en mettre en valeur les ressources que pour en choisir les priorités. Dans les faits, les professionnels ont analysé leur établissement et ont identifié des ressources (ce qui fonctionne bien, qui est déjà de qualité) et des pistes de développement (ce qui pourrait, devrait être amélioré). Chaque établissement étant différent, les choix se portent sur des aspects très variés et les pistes de développement abordent, par exemple, les thèmes de la motivation, du climat scolaire, du développement de l'autonomie, de la planification de l'enseignement, de la construction du sens de l'apprentissage, de la différenciation pédagogique, etc.

Une plateforme électronique à l'usage des directions des établissements a été créée. Elle fournit des outils utiles et sera enrichie grâce aux retours du terrain.

2.3 Déploiement de Microsoft 365 (M365) pour les élèves de la 5H à la 11H

—

La suite Microsoft 365 (M365) sera déployée pour les élèves de la 5H à la 11H à partir de novembre 2020 et jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ces nouveaux outils numériques à disposition ouvriront de nouvelles perspectives d'enseignement et d'apprentissage conformément aux plans d'études. L'Etat mettra ainsi à disposition des élèves une adresse courriel personnelle ainsi que plusieurs logiciels de bureautique et de communication. L'introduction progressive de ces outils en classe se fera par les enseignant-e-s qui seront formés afin que les élèves utilisent ces outils de manière responsable. Un programme de formation continue axé sur la citoyenneté numérique sera mis en priorité; l'utilisation pédagogique sera également abordée par la suite.

2.4 Culture & Ecole, édition 2020

—

Culture & Ecole est le programme de sensibilisation et d'accès à la culture pour les élèves de la scolarité obligatoire du canton de Fribourg. Une page dédiée sur le Friportail (www.friportail.ch) permet durant toute l'année d'accéder aux offres culturelles. Le point culminant de ce programme est le Festival Culture & Ecole BCF qui a lieu chaque automne durant une semaine. Gratuit, il vise à offrir au plus grand nombre d'élèves des productions de grande qualité dans des lieux culturels diversifiés. Cette année, plus de 5600 élèves sont attendus du 9 au 13 novembre 2020.

Après avoir exploré des thèmes chers aux arts visuels et plongé dans l'art lyrique, l'édition 2020 du Festival se consacre au numérique ; un sujet d'actualité qui vient rencontrer le quotidien des élèves et qui les emmène dans une multitude d'univers artistiques. Le chorégraphe français Mourad Merzouki a collaboré avec des créateurs numériques pour créer «Pixel», un spectacle qui sublime l'art de la danse et transporte les spectateurs dans un voyage vertigineux. En parallèle à cette grosse production, le SMEM (le swiss museum for electronic music instruments) propose des ateliers de musique intimistes qui initient les élèves à des univers sonores inconnus. Enfin, une attention particulière a été portée à l'accueil des classes

germanophones. Le spectacle visuel interactif «Digitales Kunstspiel» invite les petits à danser dans des univers colorés et ludiques. Le FIFF, annulé en raison de la situation sanitaire, est également l'invité de cette année.

Le programme a été dévoilé le 18 juin 2020 et la manifestation enregistre déjà près de 4700 inscriptions (état au 11 août 2020). Des recommandations sanitaires ad hoc ont été élaborées et s'imposeront aux participant-e-s tout comme aux partenaires (transports et opérateurs culturels).

2.5 Programme SAF: nouveau centre de formation de natation et de plongeon

—

La mise en œuvre de la législation cantonale sur le sport a permis depuis son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 à un grand nombre d'athlètes, parents, associations et clubs sportifs de trouver des solutions satisfaisantes en matière de conciliation entre études et sport ou art. En 2019, un nouveau centre a vu le jour dans le domaine du judo. Celui-ci est venu compléter les centres déjà existants: Team AFF Fribourg, MJ-Gottéron, Académie du Fribourg Olympic, Centre de formation d'Elfic Fribourg, Swiss Volley Talent School Fribourg et Volleyball Académie, CRP Ski Romand, centre d'escalade sportive et les classes préprofessionnelles de danse et de musique du Conservatoire. Il sera complété tout prochainement par le centre de formation de natation et de plongeon du Fribourg natation dès la rentrée 2020. Des aides toujours mieux ciblées ont permis cette année à plus de 400 jeunes sportives, sportifs et artistes de talent de bénéficier d'aménagements scolaires leur permettant de mener en parallèle leur cursus scolaire et leur carrière sportive ou artistique.

2.6 Adhésion à Edulog

—

Relais de la solution Educ Janet qui s'arrête au 31 décembre 2020, Edulog permettra aux enfants et aux jeunes du système éducatif suisse d'accéder aux services en ligne utilisés dans le contexte scolaire en offrant une identité unique, valable à l'intercantonal, pour l'ensemble des prestations. Cet identifiant persistera tout au long de la scolarité de l'élève, ainsi qu'en cas de déménagement d'un canton à l'autre. Il sera utilisable également par les enseignants.

Fribourg fait partie des 5 premiers cantons qui lanceront Edulog lors de la rentrée scolaire 2020/21. Ainsi les écoles fribourgeoises auront accès à des services numériques tels que des ressources pédagogiques intercantionales en lien avec le Plan d'études romand (PER) et les moyens d'enseignement romand (MER). Cela s'ajoutera aux plateformes d'apprentissage collaboratif cantonales - déjà accessibles grâce aux adresses @edufr.ch - comme par exemple www.frischool.ch, www.scolcast.ch/, moodle.fritic.ch/ ou www.friportail.ch, etc.

Cela concerne également les écoles du secondaire 2.

Edulog est le nom de la Fédération des services d'identité de l'espace suisse de formation (ancien Projet FIDES).

3. Enseignement secondaire du deuxième degré

3.1 Enseignement à distance : un premier bilan

L'enseignement à distance a été introduit dans les écoles du secondaire supérieur dès le 16 mars sans interruption de la formation. Les enseignant-e-s ont d'abord utilisé les méthodes et outils numériques qui leur étaient familiers. La décision du Conseil d'Etat du 19 mars de mettre Office 365 à la disposition de tous les élèves et enseignant-e-s du secondaire supérieur a permis l'installation d'une plateforme de travail appropriée permettant de simplifier grandement les échanges entre les élèves et les enseignant-e-s. Sa mise en œuvre rapide n'a été possible que grâce aux travaux déjà entrepris en vue de l'introduction de l'approche BYOD (Bring your own device).

L'enseignement en présentiel favorisant spontanéité et échange social a, dans l'ensemble, beaucoup manqué. Le lien personnel entre l'enseignant-e et ses élèves de même que l'interaction entre les étudiant-e-s sont d'une importance capitale pour la réussite de l'apprentissage. Les outils numériques sont des moyens d'enrichir les cours, à condition qu'ils aient un atout pédagogique et didactique et qu'ils soient utilisés de manière ciblée. Même si les enseignant-e-s n'ont eu que très peu de temps à disposition pour optimiser l'utilisation de ces moyens à cause de la situation exceptionnelle, les enquêtes menées montrent que la qualité de l'enseignement a pu être maintenue.

Dans la majorité des cas, le programme a été suivi selon le plan d'études. Par contre, par rapport à l'enseignement en présentiel, des doutes sont émis quant à l'assimilation de la matière enseignée durant l'enseignement à distance. Il est incontestable que les évaluations jouent un rôle important dans le processus d'apprentissage. Elles agissent sur la motivation des élèves et leur fournissent les informations nécessaires concernant l'acquisition de leurs connaissances. En outre, en cas d'insuffisances constatées, l'enseignement peut être réajusté. L'enseignement à distance a permis d'effectuer des examens oraux de bonne qualité par vidéoconférence et, en petite quantité, des travaux notés réalisés à la maison. Les examens écrits sous forme numérique ont été exécutés exclusivement pour des évaluations formatives.

Il convient de relever que tous les élèves n'ont pas été à même de travailler à domicile dans des conditions spatiales et techniques comparables. D'autre part, les jeunes n'ont pas vécu des expériences identiques en termes de motivation, d'organisation personnelle et d'autonomie.

L'enseignement à distance a donné aux écoles une impulsion numérique. Tant les élèves que les enseignant-e-s ont acquis une expérience précieuse et des compétences utiles pour l'avenir.

3.2 Effets du COVID-19 sur les effectifs et les ressources

La situation sanitaire relative au COVID-19 a des conséquences sur les ouvertures des classes dans les écoles du degré secondaire supérieur, soit les collèges, l'école de culture générale et l'école de commerce à plein temps. Considérant l'évolution des effectifs, il est probable que des élèves qui hésitaient entre un apprentissage et une école à plein temps ont opté, cette année, plus facilement pour la deuxième solution ou que des élèves ont intégré une école du S2 faute d'avoir trouvé une place d'apprentissage. Cela se traduit par l'ouverture d'une classe supplémentaire au Collège Saint-Michel, - une classe de 2^e année bilingue car plusieurs élèves qui avaient prévu d'accomplir leur 2^e année de formation à l'étranger ont dû annuler leur séjour - et une classe de 1^{er} année en plus à l'école de culture générale car le taux de passage vers cette formation a été plus élevé que d'habitude. Ces deux ouvertures représentent 3,76 EPT supplémentaires.

3.3 Modalités pour l'enseignement à la rentrée 2020/21

—

L'enseignement dans les écoles du degré secondaire supérieur reprend de manière régulière, en présentiel et avec des classes complètes sous réserve d'une évolution de la situation sanitaire. Suite aux décisions du Conseil fédéral, de la CDIP et de la CIIP, le concept de protection a été actualisé en collaboration avec le Service du Médecin cantonal. Désormais, si une distance de 1,5 mètre entre les personnes ne pas être respectée, le port du masque dans le périmètre scolaire est obligatoire. Les étudiant-e-s se procurent leurs propres masques. Les dispositifs de désinfection installés ce mois de juin resteront également en place. En cas de contamination, le traçage des contacts est facilité par la tenue des listes de présence (procédure habituelle). De plus, l'installation de l'application SwissCovid, qui détermine si un contact avec une personne infectée a eu lieu, est recommandée.

Au début de la nouvelle année scolaire, et surtout pendant les deux premières semaines de classe, les enseignant-e-s porteront une attention particulière au niveau d'apprentissage de leurs élèves et prendront les mesures appropriées. Les aptitudes et compétences numériques acquises par les enseignant-e-s dans le cadre de l'enseignement à distance seront étendues et approfondies au cours de l'année scolaire 2020/21. Selon l'évolution de la situation sanitaire, les écoles seront prêtes à modifier l'organisation de l'enseignement et à passer à des demi-classes, voire à l'enseignement à distance complet en cas de besoin. Pour cette raison, il a été conseillé aux élèves de disposer d'un matériel informatique adapté. Le risque le plus vraisemblable est la mise en quarantaine d'élèves, de classes, voire d'une école entière.

3.4 Nouveautés pour l'Ecole de culture générale ECG

—

En 2018, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a adopté la nouvelle réglementation sur la reconnaissance des diplômes des écoles de culture générale ainsi que la révision du plan d'études cadre pour les écoles de culture générale. Dans le canton de Fribourg, l'occasion a été saisie de mener une réflexion approfondie sur la formation dispensée dans les écoles de culture générale (ECG). Le règlement concernant les études en écoles de culture générale (RECG) et le règlement concernant les examens de certificat de culture générale (RCCG) ont été adaptés. En même temps, il a été décidé d'établir une nouvelle grille horaire pour le certificat d'école de culture générale et de revisiter les plans d'études cantonaux. La formation de la filière maturité spécialisée n'a quant à elle pas été modifiée.

Avec l'année scolaire 2020/21 débute la nouvelle formation dans les classes de première. Celle-ci offrira une spécialisation progressive au cours des trois années menant à l'obtention du certificat d'école de culture générale. Cela a notamment pour effet de renforcer le profil des domaines professionnels proposés dans le canton de Fribourg (santé, travail social et pédagogie). Cette nouvelle mouture permet également une meilleure cohérence et une continuité renforcée entre les trois années du certificat et l'année de maturité spécialisée.

La nouvelle grille horaire cantonale tient compte des différents domaines d'études avec les disciplines qui y sont associées. Elle respecte l'exigence d'avoir une part d'au moins 50 % de l'enseignement dédié aux disciplines de la formation générale et une part d'au moins 20 % de l'enseignement dédié aux disciplines de la formation professionnelle. Dorénavant, en première année, la grille horaire regroupe les trois domaines professionnels (tronc commun) afin de renforcer la formation générale et de donner aux élèves du temps supplémentaire pour choisir une orientation professionnelle. Elle sépare ensuite le domaine santé du domaine regroupant travail social et pédagogie en deuxième année avec l'introduction de disciplines spécifiques. Finalement, elle distingue de manière plus marquée chacun des trois domaines professionnels avec une orientation forte et une dotation élevée des disciplines spécifiques en troisième année. Les domaines du travail social et de la pédagogie ne seront plus combinés.

Les conditions de promotion seront adaptées. Dans les trois groupes «Langues», «Mathématiques, sciences expérimentales, informatique» et «Sciences humaines et sociales/Disciplines artistiques», une note moyenne de 4 est exigée. Plus de poids est ainsi accordé à la formation générale.

4. Orientation professionnelle

4.1 Programme pilote «Analyse de la situation, évaluation du potentiel, orientation de carrière: offre gratuite pour les adultes de plus de 40 ans»

En collaboration avec la Confédération, respectivement le Secrétariat d'Etat à la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI), le canton de Fribourg entre dans un projet pilote de conseil aux adultes de 40 ans et plus. Cette mesure vise à proposer une analyse d'employabilité ainsi que du conseil de carrière à ce public-cible, et ceci gratuitement.

Quiconque veut rester employable jusqu'à l'âge de la retraite doit gérer efficacement son propre parcours professionnel. Le Conseil fédéral et les partenaires sociaux souhaitent que les personnes actives, passé 40 ans, puissent réaliser une analyse périodique de leur situation, tant personnelle que professionnelle, compte tenu de l'évolution des exigences sur le marché de l'emploi. Cela permettra d'identifier à temps les changements professionnels à venir ou les besoins de formation continue et de planifier les étapes requises pour se maintenir sur le marché de l'emploi.

Cette mesure entrera en vigueur dès janvier 2021 et sera proposée dans les centres de carrière pour adultes de Fribourg et de Bulle.

Table des matières

Faits et chiffres	18
1. Situation de l'emploi dans l'enseignement	19
1.1 Ecole enfantine et primaire (cycle 1 et cycle 2)	19
1.2 Cycle d'orientation (cycle 3)	19
1.3 Ecoles du secondaire supérieur	19
1.4 Départs à la retraite	19
1.5 IS-Academia: une plate-forme pour faciliter l'organisation des remplacements	19
2. Evolution du nombre de classes et d'élèves	20
2.1 Ecole enfantine, Ecole primaire, Cycle d'orientation	20
2.2 Tableau récapitulatif: nombre d'élèves et de classes pour la scolarité obligatoire	21
2.3 Enseignement spécialisé	21
2.4 Enseignement secondaire du deuxième degré (S2)	22
2.5 Sports/Arts et Formation	23
2.6 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves pour l'ensemble du canton	23
3. Ouvertures et fermetures de classes pour la rentrée scolaire 2020/21	24
3.1 Ecoles enfantines 1-2H	24
3.2 Ecoles primaires 3-8H	25
3.3 Cycles d'orientation 9-11H	26

Faits et chiffres

Introduction

Dans les effectifs que nous présentons dans ce dossier, nous distinguons les élèves physiques et les élèves «légaux». Si les élèves physiques correspondent aux individus, les effectifs légaux permettent de rendre compte des élèves qui sont au bénéfice de mesures d'aide renforcée de pédagogie spécialisée (MAR) et qui, dans notre canton, comptent pour trois. Cette mesure profite non seulement à l'élève concerné mais aussi à la classe qu'il fréquente. C'est l'effectif légal qui détermine l'ouverture ou la fermeture des classes.

Compte tenu des cercles scolaires dans lesquels on compte moins d'élèves et de ceux où, au contraire, on en dénombre plus, ce sont 8,9 classes qui seront ouvertes pour répondre aux besoins des cycles 1 et 2 ainsi que 8 classes supplémentaires au cycle 3 alors que l'année précédente, 5 classes avaient été fermées. Les écoles du post-obligatoire voient une augmentation du nombre d'élèves (par exemple + 172 pour l'école de culture générale) qui nécessitera l'ouverture de 10 classes supplémentaires.

Dans quelle mesure tout ou partie de l'augmentation des effectifs est-elle due à la crise sanitaire? Les élèves arrivés au terme de leur scolarité obligatoire ont été un peu plus nombreux que les années précédentes à demander à pouvoir faire une 12e année, soit dans le même type de classe, soit dans un type de classe plus exigeant. Il est probable que les élèves qui hésitaient entre un apprentissage et une école à plein temps ont préféré la deuxième option. Ce mouvement a été facilité par l'adaptation des conditions d'admission à l'École de commerce et à l'École de culture générale (accès sans examen avec une moyenne des notes moins élevée qu'habituellement). Enfin, les collégiens et les collégiennes qui envisageaient d'accomplir une année de formation à l'étranger lors de l'année scolaire 2020/2021 ont dû annuler leur projet.

Au niveau de l'école obligatoire peu de variations concernant les moyennes d'élèves par classe en comparaison avec l'année précédente: soit 18,6 pour l'école enfantine (18,5) et 18,9 pour l'école primaire (19,1). Au cycle d'orientation, la moyenne d'élèves par classe varie selon le type de classe afin d'offrir des conditions de travail adaptées. Elle est de 15,1 (14,8) élèves pour une classe à exigences de base, de 21,7 (21,8) élèves pour une classe générale et de 23,1 (22,7) élèves pour une classe pré-gymnasiale.

Les mutations touchant les enseignant-e-s ont été un peu plus élevées en 2020 qu'en 2019: 448 postes mis au concours (426 en 2019) pour la scolarité obligatoire. Avec le S2, l'effectif total du corps enseignant se monte à 3343,12 EPT, soit une augmentation de 32,21 depuis la dernière rentrée scolaire (98.03 EPT en 2019 y compris la cantonalisation des services d'intégration francophone et alémanique).

1. Situation de l'emploi dans l'enseignement

1.1 Ecole infantine et primaire (cycle 1 et cycle 2)

—
A la suite de démissions, de retraites, d'ouvertures de classes, de changements de postes ou de taux d'activité, 324 postes d'enseignement (232 dans la partie francophone et 92 dans la partie alémanique) étaient à repourvoir dans les écoles enfantines et primaires dont environ le 20% à plein temps. En comparaison, à la même période l'an passé, 330 postes étaient à repourvoir (239 dans la partie francophone et 91 dans la partie alémanique) dont le 20% environ à plein temps. Les difficultés de recrutement persistent.

1.2 Cycle d'orientation (cycle 3)

—
124 postes ont été mis au concours (90 dans la partie francophone et 34 dans la partie alémanique) pour environ 39 EPT pour la partie francophone, respectivement 23 EPT pour la partie alémanique. L'an passé, 96 avaient été mis au concours (81 dans la partie francophone et 15 dans la partie alémanique) pour 38 EPT. Quelques difficultés de recrutement ont été relevées.

1.3 Ecoles du secondaire supérieur

—
43 (31 l'an dernier) postes ont été mis au concours pour un total de 24,10 EPT (18,05 l'an dernier). On ne relève pas de difficulté de recrutement dans ce degré d'enseignement.

1.4 Départs à la retraite

—
Dans le contexte de la modification à venir des conditions de retraite du personnel de l'Etat, le Service des ressources a analysé les départs annoncés dans le domaine de l'enseignement. Il a constaté qu'en 2020 le nombre absolu de départs à la retraite avait retrouvé les proportions des années 2018 et précédentes, alors qu'en 2019 le nombre absolu et le nombre relatif de départs à la retraite par rapport aux départs potentiels avait connu une augmentation significative. C'est au terme de l'année scolaire 2020-2021 qu'un nombre plus important de départs à la retraite devrait avoir lieu.

Le risque de connaître une pénurie d'enseignant-e est réelle : l'attractivité du métier n'est pourtant pas en cause. Ce sont des facteurs structurels qui l'expliquent et notamment l'introduction de la 2^e année d'école infantine dans l'ensemble du canton (ce qui a représenté une centaine de classes supplémentaires), la généralisation des responsables d'établissement au niveau primaire dès l'entrée en vigueur de la loi scolaire, soit env. 110 postes administratifs – 65,2 EPT- qui ont été pourvus par des enseignant-e-s, le choix du travail à temps partiel ainsi que la démographie qui a rendu nécessaire l'ouverture de nombreuses classes.

1.5 IS-Academia: une plateforme pour faciliter l'organisation des remplacements

IS-Academia (ISA) est une plateforme électronique mise en place par la DICS en juin 2019 afin de faciliter la tâche des directions d'établissement scolaire lors du recrutement d'enseignant-e-s pour des remplacements de courte ou de longue durée. Durant l'année scolaire 2019/20, s'y sont inscrits 3022 personnes. S'il n'y a pas de restriction lors de l'inscription, ce sont principalement des enseignant-e-s travaillant à temps partiel, des enseignant-e-s qui ont récemment pris leur retraite et des étudiant-e-s en formation qui seront recrutés. Sur les 415 offres de remplacement publiées, 273 ont concerné le niveau primaire et 142 le CO. En moyenne, une offre a fait l'objet de 9.4 candidatures.

Pour s'inscrire: <https://www.friportail.ch/fr/content/plateforme-remplacants>

2. Evolution du nombre de classes et d'élèves lors de la rentrée scolaire

Sont communiquées ici les projections d'effectifs d'élèves faites le 15 mai 2020 et utilisées pour les ouvertures et fermetures de classes.

2.1 Ecole enfantine 1-2^H

Au plan cantonal, ce sont quelque **7'155 élèves physiques** qui ont été comptés le 15 mai 2020 dans les **384,5 classes** à l'école enfantine. En tenant compte des élèves avec des mesures d'aide renforcées on arrive à un total **7'313 élèves légaux**. Il y a en moyenne **18,6 élèves physiques par classe**.

	Nombre élèves physiques 2020/21	Nombre élèves physiques 2019/20	+/-	Nombre élèves légaux 2020/21	Nombre élèves légaux 2019/20	+/-	Nombre classes 2020/21	Nombre classes 2019/20	+/-
SEnOF	5463	5383	+80	5569	5435	+134	291,0	289,0	+2
DOA	1692	1628	+64	1744	1688	+56	93,5	89,5	+4
Total	7155	7011	+144	7313	7123	+190	384,5	378,5	+6

Ecole primaire 3-8^H

Au plan cantonal, ce sont quelque **21'140 élèves physiques** qui ont été comptés le 15 mai 2020 dans les **1115 classes** à l'école primaire. En tenant compte des élèves avec des mesures d'aide renforcées on arrive à un total **22'154 élèves légaux**. Il y a en moyenne **18,96 élèves physiques par classe**.

	Nombre élèves physiques 2020/21	Nombre élèves physiques 2019/20	+/-	Nombre élèves légaux 2020/21	Nombre élèves légaux 2019/20	+/-	Nombre classes 2020/21	Nombre classes 2019/20	+/-
SEnOF	16428	16474	-46	17264	17202	+62	870,8	868,5	+2,3
DOA	4712	4731	-19	4890	4851	+39	244,2	243,6	+0,6
Total	21140	21205	-65	22154	22053	+101	1115,0	1112,1	+2,9

Cycle d'orientation 9-11^H

Au plan cantonal, ce sont quelque **11'226 élèves physiques** qui ont été comptés le 15 mai 2020 dans les **589,25 classes** au cycle d'orientation, en tenant compte des élèves avec des mesures d'aide renforcées on arrive à un total **11'582 élèves légaux**. La moyenne d'élèves physiques par classe varie selon le type de classe au Cycle d'orientation. Elle est de 15,13 élèves pour une classe d'exigences de base, de 21,73 élèves pour une classe générale et de 23,14 élèves pour une classe pré-gymnasiale.

	Nombre élèves physiques 2020/21	Nombre élèves physiques 2019/20	+/-	Nombre élèves légaux 2020/21	Nombre élèves légaux 2019/20	+/-	Nombre classes 2020/21	Nombre classes 2019/20	+/-
SEnOF	8846	8664	+182	9182	8948	+234	443,25	434,25	+9
DOA	2380	2449	-69	2400	2471	-71	146	147	-1
Total	11226	11113	+113	11582	11419	+163	589,25	581,25	+8

2.2 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves pour la scolarité obligatoire

		Nombre élèves physiques 2020/21	Nombre élèves physiques 2019/20	+/-	Nombre élèves légaux 2020/21	Nombre élèves légaux 2019/20	+/-	Nombre classes 2020/21	Nombre classes 2019/20	+/-
1-2 ^H	SEnOF	5 463	5 383	+80	5 569	5 435	+134	291,00	289,00	+2,0
	DOA	1 692	1 628	+64	1 744	1 688	+56	93,50	89,50	+4,0
3-8 ^H	SEnOF	16 428	16 474	-46	17 264	17 202	+62	870,80	868,50	+2,3
	DOA	4 712	4 731	-19	4 890	4 851	+39	244,20	243,60	+0,6
9-11 ^H	SEnOF	8 846	8 664	+182	9 182	8 948	+234	443,25	434,25	+9,0
	DOA	2 380	2 449	-69	2 400	2 471	-71	146,00	147,00	-1,0
	Total SEnOF	30 737	30 521	+216	32 015	31 585	+430	1 605,05	1 591,75	+13,3
	Total DOA	8 784	8 808	-24	9 034	9 010	+24	483,70	480,10	+3,6
	Total	39 521	39 329	+192	41 049	40 595	+454	2 088,75	2 071,85	+16,9

2.3 Enseignement spécialisé

Les élèves avec des besoins éducatifs particuliers au bénéfice de mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisées (MAR) sont en principe scolarisés à l'école ordinaire (solution intégrative). Si cela n'est pas possible, ils sont scolarisés dans l'école spécialisée la mieux adaptée à leurs besoins (solution séparative).

Au plan cantonal, 846 (749 en 2019/20) enfants bénéficient de mesures d'intégration à l'école ordinaire. Cette population d'élèves est constituée de 639 (548) élèves francophones et 142 (130) élèves alémaniques, auxquels il convient d'ajouter les élèves pris en charge par les services d'intégration spécialisés qui apportent un soutien à 22 (24) élèves malentendants et sourds francophones, 15 (19) élèves malentendants et sourds germanophones ainsi qu'à 16 (17) élèves malvoyants francophones et 12 (11) élèves malvoyants germanophones.

Les dix écoles spécialisées comptent un total de 888 élèves (861), dont 748 (727) élèves francophones et 140 (134) élèves alémaniques. Parmi les 888 élèves, 27 (28) sont domiciliés dans d'autres cantons. De plus, les 5 internats scolaires des écoles spécialisées accueillent 76 (84) enfants, ce qui représente 20'352 (18'108) nuitées et près de 60 enfants bénéficient des offres week-end et vacances pour un total de 2'050 (1'789) nuitées.

De même, 17 (22) élèves fribourgeois sont scolarisés dans des écoles spécialisées hors-canton, dont 5 (5) élèves francophones et 12 (17) élèves alémaniques.

Une réponse aux besoins spécifiques de tous les enfants admis en enseignement spécialisé a pu être trouvée. Sur les 412 (377) préavis positifs délivrés au terme des travaux de la cellule d'évaluation du SESAM, soit 85% (80%) des demandes, 238 (194) élèves bénéficient de MAR en intégration et 174 (183) élèves de MAR en écoles spécialisées.

L'année scolaire 2020/21 compte au total 1'734 (1'610) élèves avec des besoins éducatifs particuliers, scolarisés dans le canton, soit à l'école ordinaire, soit dans une école spécialisée.

Pour faire face aux besoins de l'enseignement spécialisé et répondre à l'augmentation du nombre de nouveaux élèves, 7.75 (4.5) EPT ont été octroyés par le Conseil d'Etat en juin dernier pour les écoles spécialisées et 8 (6.75) EPT pour les élèves intégrés. Toutefois, ces derniers sont comptabilisés comme nouveaux postes dans les effectifs de l'école ordinaire. En effet, en raison de la cantonalisation des services d'intégration prévue par la nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée, les enseignant-e-s spécialisés assurant les mesures d'aide auprès des élèves intégrés dans les écoles ordinaires sont désormais engagés par la DICS et rattachés aux établissements scolaires publics.

2.4 Enseignement secondaire du deuxième degré (S2)

—
A la rentrée 2020, les écoles secondaires du deuxième degré comptent 281 (270,6 en 2019/20) classes pour 6569 (6288) élèves. Sont également compris dans ces effectifs les 672 (621) élèves fribourgeois fréquentant le Gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne.

La formation gymnasiale voit ses effectifs augmenter de 36 élèves, l'école de culture générale de 172 élèves, l'école de commerce de 23 élèves et la passerelle maturité professionnelle/maturité spécialisée – hautes écoles universitaires (dont l'examen d'admission a été supprimé cette année) de 50 élèves.

Il n'est pas aisé de définir précisément quelle part de la hausse des effectifs doit être attribuée à la situation sanitaire de ce printemps ou aux variations statistiques ordinaires, qui dépendent du nombre d'élèves qui terminent l'école obligatoire, des choix de ces élèves et du nombre d'élèves qui quittent les écoles du S2.

Trois effets liés au COVID-19 ont toutefois été constatés:

- Des élèves qui hésitaient entre un apprentissage et une école à plein temps ont opté, cette année, plus facilement pour la deuxième solution.
- Des élèves qui avaient prévu d'accomplir une année de formation à l'étranger ont dû annuler leur séjour (et sont donc restés dans leur école).
- Suite au report des examens d'admission du 21 mars 2020, il a été décidé d'adapter les conditions d'admission à l'école de culture générale et à l'école de commerce pour permettre un accès sans examen aux élèves inscrits jusqu'au 15 février (délai habituel) qui avaient des résultats permettant généralement d'intégrer ces filières de formation selon les expériences des années précédentes. Cette adaptation a provoqué une augmentation des admissions en école de culture générale et en école de commerce.

2.5 Sports/Arts et Formation

Dans le but de mieux concilier carrière scolaire et sportive ou artistique, des aménagements sont à disposition pour les jeunes talents. Le programme Sports-Arts-Formation (SAF) permet aux sportifs et sportives de talent ainsi qu'aux artistes d'obtenir des allègements ou aménagements scolaires et des mesures particulières.

Pour l'année scolaire 2020/21, 522 (492) demandes ont été reçues et 412 (402) acceptées dont 292 (269) en statut «SAF», 95 (111) en statut «Espoirs» et 25 (22) en «Ecolage hors canton». Sur ce nombre de demandes acceptées, 35 (37) concernent des artistes dans les domaines de la danse et de la musique, alors que les autres élèves sont des sportifs. Il est à noter aussi que 10 (9) talents sportifs proviennent d'autres cantons.

Au secondaire I, 161 (181) élèves bénéficient du programme alors qu'ils sont 173 (156) au secondaire II et 45 (41) en formation professionnelle.

Des informations complémentaires se trouvent sous:

<https://www.fr.ch/sspo/sport-et-loisirs/sport-de-haut-niveau/saf-sports>

2.6 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves pour l'ensemble du canton

Effectifs physiques	Nombre élèves 2020/21	Nombre élèves 2019/20	+/-	Nombre classes 2020/21	Nombre classes 2019/20	+/-
Ecoles enfantines 1-2 ^H	7 155	7 011	+144	384,50	378,50	+6,0
Ecoles primaires 3-8 ^H	21 140	21 205	-65	1 115,00	1 112,10	+2,9
Cycles d'orientation 9-11 ^H	11 226	11 113	+113	589,25	581,25	+8,0
Ecoles spécialisées	888	861	+27	128,00	123,00	+5,0
Collèges, école de commerce, ECG	5 897	5 667	+230	253,00	243,00	+10,0
Elèves fribourgeois au GYB	672	621	+51	28,00	27,60	+0,4
Total	46 978	46 478	+500	2 497,75	2 465,45	+32,3

3. Ouvertures et fermetures de classe pour la rentrée scolaire 2020/21

3.1 Ecoles enfantines 1-2^H

—

SEnOF

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
Montet-Nuvilly	+ 1	Cheiry - Prévondavaux - Surpierre - Villeneuve	- 1
Arconciel - Ependes - Ferpicloz - Senèdes	+ 1	Mont-Vully	- 1
Courtepin	+ 1	Fribourg - Jura	- 1
Corminboeuf	+ 1	Le Mouret	- 1
Villars-sur-Glâne Platy	+ 1	Villars-sur-Glâne Les Rochettes	- 1
Neyruz	+ 1	Avry - Matran	- 1
ACER	+ 1	La Brillaz	- 1
Bulle - La Léchère	+ 1	Romont	- 1
Bulle - Condémine	+ 1	Broc - Botterens	- 1
Sâles - Vaulruz	+ 1		
Vuadens	+ 1		
Total	+ 11	Total	- 9
Total	+ 2		

DOA

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
Region Murten	+ 1		
Freiburg - Vignettaz	+ 1		
Gurmels	+ 1		
Alterswil	+ 1		
Total	+ 4	Total	
Total	+ 4		
Total DOA & SEnOF	+ 6		

3.2 Ecoles primaires 3-8^H

—

SEnOF

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
Cheiry - Prévondavaux - Surpierre - Villeneuve	+ 1	Estavayer	- 1
Arconciel - Ependes - Ferpicloz - Senèdes	+ 1	Montet-Nuvilly	- 1
Fribourg - Vignettaz	+ 1	Courtepin	- 1
Marly Cité	+ 1	Fribourg - Jura	- 0,5
Treyvaux	+ 1	Granges-Paccot - La Sonnaz	- 1
Fribourg - Pérolles	+ 1,5	Gibloux - Farvagny Vuisternens	- 2
Villars-sur-Glâne Platy	+ 1	Romont	- 1
Avry - Matran	+ 1,3	Villorsonnens	- 1
Neyruz	+ 1	Corbières-Hauteville	- 1
ACER	+ 1	Basse-Veveyse	- 2
Bulle - Condémine	+ 1	La Verrerie	- 1
Riaz	+ 1	Le Flon - St-Martin	- 1
Bas-Intyamon - Grandvillard	+ 1		
La Jogne	+ 1		
Châtel-Saint-Denis	+ 1		
Total	+ 15,8	Total	- 13,5
Total	+ 2,3		

DOA

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
Kerzers	+ 1	Flamatt	- 1
Region Murten	+ 1	Ueberstorf	- 1
Freiburg - Jura	+ 0,6		
Total	+ 2,6	Total	- 2
Total	+ 0,6		
Total DOA & SEnOF	+ 2,9		

3.3 Cycle d'orientation 9-11^H

—

SEnOF

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
CO Belluard	+ 3	CO Domdidier	- 0,75
CO Estavayer	+ 2,25	CO Gibloux	- 2
CO Jolimont	+ 2,25	CO Glâne	- 0,25
CO La Tour-de-Trême	+ 1,5	CO Sarine Ouest	- 0,5
CO Morat	+ 1		
CO Riaz	+ 0,5		
CO Veveyse	+ 2		
Total	+ 12,5	Total	- 3,5
Total	+ 9		

DOA

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
DOS Freiburg	+ 1	OS Wünnewil	- 1
OS Gurmels	+ 1	OS Kerzers	- 1
		OS Murten	- 1
Total	+ 2	Total	- 3
Total	- 1		
Total DOA & SEnOF	+ 8		